

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1786

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **ZAC Château Lacassagne - Avenant à la convention d'aménagement avec la SNC Lacassagne 34**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ZAC Château Lacassagne à Lyon 3°, créée par délibération du conseil de Communauté en date du 2 décembre 1991, a été réalisée dans le cadre d'une convention d'aménagement par la Société en nom collectif (SNC) Lacassagne 34, représentée par la Société lyonnaise d'aménagement immobilier (SAI).

Par délibération en date du 16 juin 1998, le conseil de Communauté approuvait le plan d'aménagement de zone (PAZ) modifié, le nouveau programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement et autorisait monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'aménagement. Cet avenant prévoyait, dans son titre I, article 5, l'expiration de la convention au 31 décembre 2004.

A ce jour, le programme de constructions est réalisé et le programme des équipements publics (PEP) est en cours d'achèvement.

Toutefois, des échanges fonciers et des remises d'ouvrages entre la SNC Lacassagne 34 et la Communauté urbaine restent à effectuer, concernant en particulier le terre-plein en bordure du Chemin de fer de l'est lyonnais (CFEL) dont l'aménagement devrait intervenir dans l'année 2004 une fois les derniers immeubles de logements livrés.

Par conséquent, il est proposé de modifier le titre I, article 5 de la convention d'aménagement et de porter par voie d'avenant la date d'expiration de la convention d'aménagement au 31 décembre 2005.

Les autres articles de la convention restent inchangés ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 2 décembre 1991, 2 décembre 1996, 10 juillet 1997 et 16 juin 1998 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention d'aménagement de la ZAC Château Lacassagne à Lyon 3° avec la SNC Lacassagne 34, portant la date d'expiration de la convention au 31 décembre 2005.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,